Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260917-2026_09_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15

VOTE
A l'unanimité des présents Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Xavier HAMON, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 08 septembre 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 08 septembre 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE POTIER Jacques, EVANO Jacques, LE HELLOCO Laëtitia, DUCATILLON Marie-Luce, FROTTIN Emilie, , LE POTIER Pierre, Florent TILLY, Adeline COLLIN, Kévin CARREE, LE MAUX Anaïs, PERRUSSEL Katy

Absents ayant donné pouvoir : Julien ROBIN pouvoir à Kévin CARREE , Julie MALHEU pouvoir à Xavier HAMON , Michel TAILLARD pouvoir à Jacques LE POTIER

Absente :
A été nommé secrétaire : Mme. LE HELLOCO Laëtitia

2026-09-03 Plan communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel élaboré sous l'autorité du maire pour organiser la réponse de la commune face à une situation de crise majeure

Rôle et objectifs :

- **Anticiper les crises** : Il permet de prévoir l'organisation municipale en cas d'événements climatiques, industriels ou sanitaires (ex : Episode Neigeux - COVID – Tempête CIARAN....),
- **Protéger la population** : Il sert à alerter les habitants, diffuser des consignes de sécurité et coordonner les secours sur le terrain,
- **Recenser les moyens** : Il liste les ressources humaines et matérielles disponibles au niveau communal ou privé.

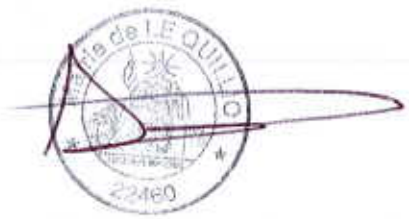
Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260917-2026_09_03-DE

La Préfecture des Côtes d'Armor incite fortement les communes à mettre en place cet outil au service des élus comme des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** la réalisation d'un Plan communal de Sauvegarde
-**AUTORISER** Mr Le Maire à signer tout document relatif à la réalisation du PCS
-**CHARGE** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 17 septembre 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes